



## REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

2019

LES AMIS DE ROBIN  
*Espace Lecroart*  
4 rue Fernand Lecroart  
59 960 Neuville en Ferrain

- Les Pas de Tir intérieur et extérieur sont interdits à toute personne seule**
- Le Tireur majeur peut être accompagné par une personne non licenciée**
- Lors des créneaux sans entraîneurs, les archers doivent disposer de leur matériel personnel et être titulaires d'une licence PRATIQUE EN COMPETITION**
- Les mineurs ne peuvent pas utiliser les Pas de Tir sans la présence d'un majeur licencié et devront disposer d'une autorisation parentale pour toutes les activités du Club**
- Lors d'une séance d'entraînement, les archers doivent se conformer aux directives et décisions du responsable de séance ou de l'entraîneur présent, en cas d'absence de ces derniers, les distances doivent être définies avant le début des tirs et dans le respect du présent règlement (priorité aux distances de compétitions de la saison en cours)**
- Chaque archer doit être titulaire de sa licence pour participer aux séances d'entraînements, celle-ci ne sera délivrée qu'après règlement de son montant, production d'un certificat médical autorisant la pratique du tir à l'arc pour tous et de l'autorisation parentale pour les mineurs**
- Chaque archer doit être titulaire de sa licence pour participer aux séances d'entraînements, celle-ci ne sera délivrée qu'après règlement de son montant, production d'un certificat médical autorisant la pratique du tir à l'arc pour tous et de l'autorisation parentale pour les mineurs**
- Les frais d'inscription et de déplacements concours feront l'objet d'une prise en charge partielle du Club en fonction de ses disponibilités financières, les modalités de remboursement seront fixées en cours de saison et feront l'objet d'une note du Bureau**

**Le Club décline toutes responsabilités en cas d'incident lié au non respect du Règlement.**

A Neuville en Ferrain , le 1<sup>er</sup> Août 2018

Le Président

Cédric VOSSAERS

---

Je soussigné

(Nom et Prénom)

Membre du Club de Tir à l'Arc LES AMIS DE ROBIN ou représentant légal d'un membre mineur m'engage à respecter le règlement intérieur ci dessus.

Neuville en Ferrain, le

(date et signature)